



Commission du transport en commun

Procès-verbal 7

Le 14 septembre 2015

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par la Commission.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par la Commission.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 23 septembre 2015 dans le Rapport n° 5 de la Commission du transport en commun.*

Présents : Président : S. Blais
 Vice-président : M. Qaqish
 Conseillers : J. Cloutier, K. Egli, J. Leiper, T. Nussbaum,
 T. Tierney, M. Wilkinson
 Membres du public : S. Burt, B. Crew, F. Malo, G. Milner

ANNONCES/ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

• **RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS**

Le président remet le Prix TRANSECURE à Phil, Gavinder et Christopher, chauffeurs d'autobus, de même qu'à Éric, superviseur.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès verbal 6 – Le 6 juin 2015

CONFIRMÉ

**BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL
SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX**

1. **RAPPORT DE SITUATION – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET
MOTIONS DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LA
PÉRIODE SE TERMINANT LE 2 SEPTEMBRE 2015**

ACS2015-CMR-CCB-0099

À l'échelle de la ville

**Que la Commission du transport en commun prenne connaissance du
présent rapport.**

REÇU

TRÉSORERIE ET FINANCES DE LA VILLE

2. BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS 2015 – T2 – RAPPORT D'ÉTAPE DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN

ACS2015-CMR-FIN-0037

À l'échelle de la ville

Que la Commission du transport en commun recommande au Conseil :

- 1. de prendre connaissance du rapport d'étape pour le 2^e trimestre et des prévisions pour la fin de l'exercice;**
- 2. d'approuver les clôtures et ajustements de projets d'immobilisations, comme il est présenté dans les documents 3 et 4.**

M. John Manconi, directeur général des Services de transport en commun, et M^{me} Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Finances municipales, fournissent une présentation PowerPoint sur le rapport d'étape pour le 2^e trimestre de la Commission du transport en commun sur les budgets de fonctionnement et des immobilisations 2015. Une copie de la présentation PowerPoint est versée aux dossiers du greffier municipal et chef du contentieux.

M. Manconi, M^{me} Jasmin, M. Rick O'Connor, greffier municipal et chef du contentieux, et M. Pat Scrimgeour, directeur général adjoint, Systèmes-clients et Planification, répondent aux questions des commissaires.

M. Scrimgeour fournit une présentation PowerPoint supplémentaire pour répondre aux questions en matière d'achalandage. Une copie de la présentation PowerPoint est versée aux dossiers du greffier municipal et chef du contentieux.

Le point est ensuite soumis au vote et ADOPTÉ tel que présenté, accompagné des directives au personnel suivantes :

Directives au personnel :

1. Que le personnel fournisse le total des coûts de licenciement pour les postes de gestion.

2. Que le personnel fournisse de l'information sur les leçons tirées des coûts de l'entretien causé par le froid en février dernier.
3. Que le personnel fournisse les prévisions d'achalandage pour la Ligne de la Confédération du train léger.

SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN

3. CADRE RÉGLEMENTAIRE DU TRAIN LÉGER D'OTTAWA

ACS2015-CMR-OCM-0018

À l'échelle de la ville

Que la Commission du transport en commun recommande au Conseil municipal d'approuver :

- 1. la création du poste d'agent de vérification de la conformité réglementaire du train léger pour le réseau de train léger de la Ville d'Ottawa, comme décrit dans le présent rapport;**
- 2. la délégation de pouvoirs au directeur municipal pour qu'il prépare et présente le rapport réglementaire annuel sur le réseau de train léger de la Ville d'Ottawa à Transports Canada;**
- 3. la délégation de pouvoirs au directeur municipal pour qu'il conclue un contrat de services ou de soutien avec un tiers, qui fournira des services d'enquête indépendants relativement au réseau de train léger de la Ville d'Ottawa, si le directeur municipal le juge nécessaire.**

M. Manconi, directeur général des Services de transport en commun, M. Rick O'Connor, greffier municipal et chef du contentieux, et M. Taffy Nahas, conseiller juridique, fournissent une présentation PowerPoint sur le rapport relatif au cadre réglementaire du train léger d'Ottawa. Une copie de la présentation PowerPoint est versée aux dossiers du greffier municipal et chef du contentieux.

La Commission reçoit un intervenant, M. David Jeanes, de Transport-Action, qui soumet ses commentaires et inquiétudes relativement au cadre. Une copie des commentaires de M. Jeanes est versée aux dossiers du greffier municipal et chef du contentieux.

MM. Manconi et O'Connor répondent aux questions des commissaires.

Le point est ensuite soumis au vote et ADOPTÉ tel que présenté.

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

- A) MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS LIÉES À LA CARTE PRESTO (CARTE À PUCE) – *RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT EN COMMUN DE LA VILLE D'OTTAWA* (N° 2007-268, MODIFIÉ)

ACS2015-CMR-OCM-0020

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 42.

Coordonnatrice du comité

Présidente